

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou cas de force majeure.

Identifiant de l'annonce : **M2207606**

Nous soussignés, Matot-Braine.fr service de presse en ligne habilité à recevoir des annonces légales, SARL au capital de 100 000 Euros, représentée par son directeur de la publication François Henrion, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Voir l'annonce légale : <https://matot-braine.fr/annonces-legales/?reference=M2207606>

Cette annonce a été mise en ligne le **29 juillet 2022** sur <https://matot-braine.fr/>

Référence : M2207606
Support de publication agréé : matot-braine.fr
Date de parution : 29 juillet 2022
Département : 51 - Marne
Type : AVIS ADMINISTRATIF

COMMUNE de CHAMPILLON (51160)

avis d'enquête publique

Avis d'enquête publique sur le projet de transfert d'office d'une voie privée ouverte à la circulation publique dans le domaine routier communal - Parcelle cadastrée A 1035

Le Maire, par arrêté n° 2022-43 du 1er juillet 2022 a prescrit l'Enquête Publique relative au projet de transfert d'office d'une voie privée ouverte à la circulation publique dans le domaine routier communal - (parcelle cadastrée A 1035), laquelle se déroulera sur une période de 15 jours du lundi 29 août 2022 à 10h au lundi 12 septembre 2022 à 12h.

Au terme de l'Enquête Publique, le transfert d'office d'une voie privée ouverte à la circulation publique dans le domaine routier communal - (parcelle cadastrée A 1035) pourra être approuvé par délibération du Conseil Municipal en tant qu'autorité compétente pour prendre la décision.

Madame Ginette BINET a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Maire de CHAMPILLON.

Le dossier est consultable :

- Sous forme "papier" à la Mairie de CHAMPILLON, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h, du lundi 29 août 2022 à 10h au lundi 12 septembre 2022 à 12h.

- Sous forme numérique

- Sur un poste informatique disponible en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi 29 août 2022 à 10h au lundi 12 septembre 2022 à 12h.

- Sur le site internet de la commune : <https://www.champillon.com/fr/>

Durant l'enquête, toute personne sera admise à émettre ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le registre d'enquête déposé à la Mairie de CHAMPILLON, aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi 29 août 2022 à 10h au lundi 12 septembre 2022 à 12h.

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@champillon.com

- Par voie postale, à l'adresse suivante : Madame le Commissaire-Enquêteur, Mairie de CHAMPILLON, 7 rue Pasteur - 51160 CHAMPILLON.

- Pendant les permanences du commissaire-enquêteur, à la Mairie de CHAMPILLON :

- Le lundi 29 août 2022 de 10h à 12h ;

- Le lundi 12 septembre 2022 de 10h à 12h.

Les informations suivantes :

- Nomenclature de la voie dont le transfert à la commune est envisagé ;
- Caractéristiques techniques de l'état d'entretien de cette voirie ;
- Plan de situation ;
- Etat parcellaire ;

Se rapportant à l'objet de l'enquête figurent dans le dossier soumis à l'enquête publique, consultable dans les formes précisées ci-dessus.

Des informations relatives au projet pourront être demandées à M. le Maire de CHAMPILLON en tant que responsable du projet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie, aux jours et heures habituelles d'ouverture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet de la commune <https://www.champillon.com/fr/>

Le maire, Jean-Marc BEGUIN.

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Matot PETITES AFFICHES
Braine

François Henrion
Directeur de la publication

